Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège André ALBERT - SAUJON (17) > ADMINISTRATION DU **COLLEGE**

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-saujon/spip.php?article2216 - Auteur: Chef d'établissement



REORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS DES CLASSES et CONSIGNES A **COMPTER DU JEUDI 05 NOVEMBRE** publié le 04/11/2020 2020

A l'attention des Parents d'élèves et des élèves,

A compter du Jeudi 05 novembre 2020, en lien avec les consignes du nouveau protocole sanitaire

- entretien et la désinfection des locaux
- limitation des mouvements et du brassage entre classes ou niveaux

l'emploi du temps de votre enfant est modifié. (visible sur Pronote)

En effet, le principe "1 classe entière = 1 salle" est mis en place sauf pour les cours en groupes ou certains enseignements spécifiques ou options nécessitant une salle dédiée à l'apprentissage de la discipline ou limitant au maximum le déplacement des élèves :

- pour l'arts plastiques et l'éducation musicale qui sont maintenus dans la salle 207 et 002
- > pour la SVT des niveaux 6ème et 5ème (cours en groupes) qui se dérouleront dans une salle de sciences (les autres niveaux 4ème et 3ème, le cours se déroulent dans la salle d'affectation classe)
- pour la physique chimie des niveaux 5ème et 4ème (cours en groupes) qui se dérouleront dans une salle de sciences (les autres niveaux 6ème et 3ème, le cours se déroulent dans la salle d'affectation classe)
- pour la technologie de tous les niveaux, les cours se déroulent dans une salle de techno ou salle informatique
- pour l'option latin des niveaux 5ème / 4ème et 3ème, les cours en groupes se déroulent dans une salle dédiée limitant au maximum le déplacement des élèves
- pour l'option anglais L'n'C 4ème / 3ème, les cours en groupes se déroulent dans une salle dédiée limitant au maximum le déplacement des élèves
- > pour l'espagnol et l'allemand dont les cours sont en groupes, les cours se déroulent dans une salle dédiée limitant au maximum le déplacement des élèves
- > pour les élèves qui profitent du dispositif ULIS, les cours se déroulent dans la salle ULIS.

D'autre part :

- les activités d'UNSS sont suspendus pendant 15 jours afin de définir les nouvelles modalités en lien avec le protocole sanitaire propre à la discipline sportive
- La CHAM TENNIS DE TABLE est maintenue et aménagée dans le respect des distances.
- les activités du FSE (clubs...) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Nous allons réfléchir comment pouvoir mettre en place des activités en lien avec le protocole sanitaire
- ▶ classes chantantes 6B 6C : afin de limiter le brassage, le cours de chant chorale se déroulera par quinzaine pour chacune des classes (6B en semaine A - 6C en semaine B)
- la chorale est maintenue sur le principe un niveau par semaine. Ainsi, chaque niveau aura chant choral 1 semaine sur 3 à partir du 13 novembre (Cours annulé le vendredi 06 novembre)
- les stages d'observation en entreprises 3èmes sont ANNULES ainsi que l'oral de stage
- l'organisation mise en oeuvre depuis la rentrée de septembre concernant la 1/2 pension se poursuit (passage par classes au self et respect des distances entre chaque groupe de classes tel que le stipule le protocole)

ATTENTION CONSIGNES:

▶ En raison du renforcement du plan vigipirate et dans le respect du protocole sanitaire, l'accès du

collège et de ses abords est strictement interdit à toutes personnes extérieures au collège (les parents amenant leur enfant au collège en voiture, les déposent - aucune personne n'accompagne son enfant jusqu'à la grille. Il en est de même pour les récupérer) .

Les rendez-vous en présence sont donc très restreint. Par conséquent, ils seront par téléphone.

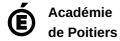
- L'attestation de déplacement parent pour venir récupérer l'enfant au collège est disponible en téléchargement sur pronote (rubrique documents à télécharger) et un exemplaire a été transmis à votre enfant.
- Un arrêté préfectoral oblige dorénavant le port du masque aux abords du collège pour tous.
- ▶ Tout élève qui ne respecte pas les règles en lien avec le protocole renforcé et la nouvelle organisation, des mesures disciplinaires pourront être prononcées.

Rappels aux parents:

- ▶ En cas d'apparition de symptômes COVID+, les parents s'engagent à ne pas mettre l'enfant au collège et d'en avertir le collège.
- Nous rappelons que depuis septembre, il n'y a pas de cours à distance. En cas d'absence de votre enfant, c'est à vous de veiller à ce que votre enfant récupère son travail sur Pronote (dans le cahier de texte) ou auprès d'un camarade et que ce dernier soit OBLIGATOIREMENT effectué avant de revenir au collège afin d'éviter punitions. Le collège (vie scolaire) reste à votre disposition pour vous accompagner selon les situations.

Des ajustements/modifications peuvent être amenés à s'opérer au quotidien. Toutes informations vous sera faite au fur et à mesure. Merci de votre indulgence.

Bien cordialement La Direction



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.